



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-1107-079

Déposé le : 19.02.19

Scanné le : _____

Art. 120 à 126a LGC La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate.

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

Important : sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre de la motion

Les élues aussi ont droit à un véritable congé maternité !

Texte déposé

La législature actuelle aura permis au Grand Conseil Vaudois de saluer plusieurs heureux événements : un certain nombre de députés et députées auront eu la joie d'accueillir un enfant durant leur mandat. Pour les premiers, l'impact de l'événement sur leur groupe politique aura été relatif : 1 ou 2 mardis d'absence, des apparitions médiatiques plus cernées, moins de temps à consacrer aux dossiers. Pour les suivantes, un choix a dû ou devra être fait : prendre son congé maternité, ou y renoncer pour que son groupe politique ne perde pas une voix à chaque vote, et ceci pendant plusieurs mois.

Récemment, la Municipale d'une des plus grandes communes du Canton a annoncé sa grossesse dans la presse. L'Exécutif a dû être créatif : aucune base légale n'est prévue.

L'exercice d'une fonction politique s'est ouvert aux femmes et la population élit des représentants plus jeunes qu'auparavant. Il est donc nécessaire de traiter la question de la conciliation entre maternité et mandat politique, et ceci aux différents niveaux institutionnels.

Or, un véritable congé maternité, ce n'est pas seulement recevoir une rémunération en son absence. C'est également, être absente en ayant la conviction que cela n'aura pas d'impact négatif, c'est pouvoir s'organiser, en comptant sur un remplaçant pendant les mois de congé. C'est savoir que la loi est là et prend en compte cette possibilité

En 2016, les députés Eggenberger et Attinger Doepper avaient déposés un postulat qui aurait pu poser les bases d'un dispositif complémentaire dans la Loi sur les communes : ils proposaient la mise en oeuvre de suppléances dans les conseils communaux – leur demande englobait différents types de congé : maladie longue durée, maternité, etc. Le renvoi du postulat avait été refusé par le plénum à 5 voix.

Trois ans ont passé et la prise de conscience des inéquités entre les genres se fait peu à peu. Mais le Grand Conseil comprend toujours moins d'un tiers de femmes, les municipalités vaudoises moins d'un quart. En cette année de mobilisation des femmes, nous revendiquons une réelle prise en considération de nos parcours de vie dans toutes leurs diversités.

Nous déposons donc une **motion** exigeant la révision des différents dispositifs légaux régissant les instances politiques pour une prise en compte du fait qu'une élue peut accueillir un enfant durant son mandat. Conseillères communales, députées, conseillères d'Etat, municipales : nous voulons un droit à la maternité, nous voulons que l'organisation de notre suppléance soit prévue, nous voulons que nos fonctions soient traitées avec exemplarité et équité.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- | | |
|---|-------------------------------------|
| (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures | ☒ |
| (b) renvoi à une commission sans 20 signatures | ☐ |
| (c) prise en considération immédiate | ☐ |
| (d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire | ☐ |

Nom et prénom de l'auteur :

Neumann Sarah

Signature :

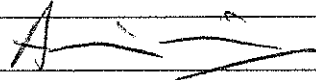
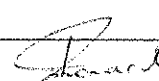
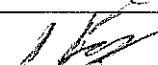
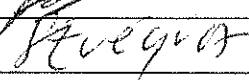
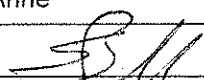
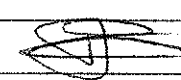
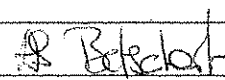
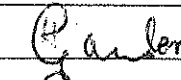
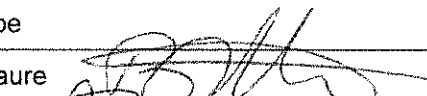
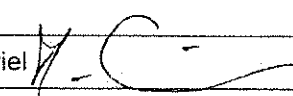
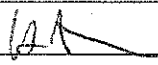
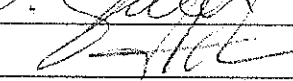
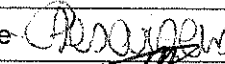
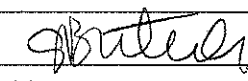
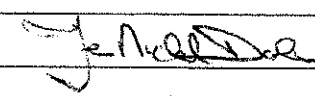
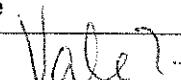
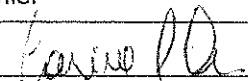
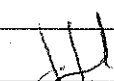
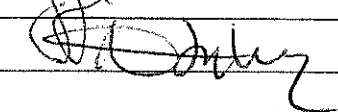
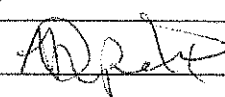


Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Aminian Taraneh		Cherubini Alberto		Durussel José	
Aschwanden Sergei		Chevalley Christine		Echenard Cédric	
Attinger Doepper Claire		Chevalley Jean-Bernard		Epars Olivier	
Baehler Bech Anne		Chevalley Jean-Rémy		Evéquoze Séverine	
Balet Stéphane		Chollet Jean-Luc		Favrod Pierre Alain	
Baux Céline		Christen Jérôme		Ferrari Yves	
Berthoud Alexandre		Christin Dominique-Ella		Freymond Isabelle	
Betschart Anne Sophie		Clerc Aurélien		Freymond Sylvain	
Bettschart-Narbel Florence		Cornamusaz Philippe		Fuchs Circé	
Bezençon Jean-Luc		Courdesse Régis		Gander Hugues	
Blanc Mathieu		Creteigny Laurence		Gaudard Guy	
Bolay Guy-Philippe		Croci Torti Nicolas		Gay Maurice	
Botteron Anne-Laure		Cuendet Schmidt Muriel		Genton Jean-Marc	
Bouverat Arnaud		Cuérel Julien		Germain Philippe	
Bovay Alain		Deillon Fabien		Gfeller Olivier	
Buclin Hadrien		Démétriades Alexandre		Glardon Jean-Claude	
Buffat Marc-Olivier		Desarzens Eliane		Glauser Nicolas	
Butera Sonya		Dessemontet Pierre		Glauser Krug Sabine	
Byrne Garelli Josephine		Devaud Grégory		Glavyre Yann	
Cachin Jean-François		Develey Daniel		Gross Florence	
Cardinaux François		Dolivo Jean-Michel		Induni Valérie	
Carrard Jean-Daniel		Dubois Carole		Jaccard Nathalie	
Carvalho Carine		Dubois Thierry		Jaccoud Jessica	
Chapuisat Jean-François		Ducommun Philippe		Jaques Vincent	
Cherbuin Amélie		Dupontet Aline		Jaquier Rémy	

Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Jobin Philippe	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique
Joly Rebecca	Paccaud Yves	Schaller Graziella
Jungclaus Delarze Susanne	Pahud Yvan	Schelker Carole
Keller Vincent	Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie
Labouchère Catherine	Petermann Olivier	Schwab Claude
Liniger Philippe	Podio Sylvie	Simonin Patrick
Lohri Didier	Pointet François	Sonnay Eric
Luccarini Yvan	Porchet Léonore	Sordet Jean-Marc
Luisier Brodard Christelle	Probst Delphine	Stürner Felix
Mahaim Raphaël	Radice Jean-Louis	Suter Nicolas
Marion Axel	Rapaz Pierre-Yves	Thalmann Muriel
Masson Stéphane	Räss Etienne	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Rey-Marion Alette	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rezso Stéphane	Tschopp Jean
Meldem Martine	Richard Claire	van Singer Christian
Melly Serge	Riesen Werner	Venizelos Vassilis
Meyer Keller Roxanne	Rime Anne-Lise	Volet Pierre
Miéville Laurent	Rochat Fernandez Nicolas	Vuillemin Philippe
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Mottier Pierre François	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Neumann Sarah	Ruch Daniel	Zünd Georges
Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre	Zwahlen Pierre